LETTRE

De M. MITTIÉ, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

A tous les Départemens & Diſtricts du Royaume.

MESSIEURS,

Aujourd'hui que les talens & les découvertes utiles ſont accueillis par nos Légiſlateurs ; aujourd'hui que tout Citoyen a la liberté d'élever la voix en faveur du ſalut & de l'intérêt publics. Je viens, vous offrir le fruit de mes veilles, & vous procurer les moyens de faire le bien de l'État, & d'arracher à la douleur & à la mort un nombre infini de victimes de l'ignorance & de la cupidité.

Depuis près de cinquante ans, revenu du préjugé aveugle & faux où l'on eſt, à l'égard de la Maladie Vénérienne, je me ſuis livré à la recherche des moyens de la bien traiter ; une maniere ſimple & naturelle d'enviſager cette Maladie, une étude approfondie de la nature & de l'action des remédes, m'ont conduit à une méthode ſure & douce de la guérir, avec les végétaux.

Parvenu à cette heureuſe découverte, j'ai publié ma doctrine, j'ai indiqué les plantes que j'emploie ; cette conduite, loin de produire l'effet que j'en attendois, pour le ſoulagement de l'humanité, n'a ſervi qu'à ſoulever, contre moi, les gens de l'Art, que j'ai voulu tirer d'erreur.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

Plus j'ai fait de tentatives, auprès du Gouverne-ment, pour établir l'uſage de ma découverte, plu j'ai rencontré d'obſtacles; & plus elle a eu de ſuc-cès dans le Public, plus le nombre de mes enne-mis s'eſt augmenté, ſans qu'aucun de mes Détrac-teurs ait critiqué ma doctrine ni réfuté mes objec-tions, contre la routine aveugle & meurtriere qu'il emploient.

Enfin, victime de mon zèle & de mon patriotiſme diffamé & calomnié, (*a*) pour empêcher que je n faſſe le bien, je renoncerois à ce projet, ſi je n conſervois un eſpoir de ſuccès, en m'adreſſant di-rectement à vous.

Voici, MESSIEURS, ce que je vous propoſ de faire.

Vos fonctions d'Adminiſtrateurs vous mettent à portée de ſavoir, à peu près, le nombre des Vé-nériens qui ſont dans votre Département, votr Diſtrict, vos Campagnes, vos Hôpitaux, vos Dépôt de Mendicité; d'avoir des renſeignemens ſur le trai-tement qu'on fait à ces malades, ſur ſes inconvé-nients, ſon inſuffiſance, ſa durée & ſon prix; ſur l nombre des malades qui languiſſent, ou périſſen par l'uſage du remede, & ſur celui des Enfants-Trou vés & autres, qui venant au monde avec cette ma-ladie, meurent en naiſſant, ou quelque-tems après & dans l'intervalle de leur naiſſance à leur mort infectent leur Nourrice, qui communiquent le ma à leur enfant & à leur mari; ſur la quantité d malheureux privés de ſecours, & celle des malades qui, traités à l'Hôpital & au Dépôt de Mendicité ſont à la charge du Département.

(*a*) Dans toutes les adminiſtrations des Hôpitaux, ſur-tout au Département de la Guerre, ou pour prix de mon zèle, de mes ſacri-fices & de ma découverte, je ſuis, aujourd'hui, joué, trompé, ca-lomnié & volé, par les voies les plus lâches & par les motifs le plus criminels.

Après avoir recueilli, sur ces objets, ce que vous aurez pu, après y avoir joint un apperçu de ce que l'Etat perd, par la cessation du travail de ces malades, pendant leur traitement, vous voudrez bien l'envoyer à Messieurs vos Députés, & leur recommander de prier l'Assemblée Nationale de s'occuper d'un objet si important pour l'intérêt de l'Etat & pour la conservation du Peuple.

Voici, MESSIEURS, ce que je propose d'exécuter:

1°. Je ferai, en public, & en grand, par les ordres & sous les auspices de l'Assemblée Nationale, à Paris, ou dans l'endroit qu'elle voudra, plusieurs traitemens, avec les végétaux seuls, les plus communs; pour avoir un point de comparaison, en même tems & dans le même lieu, les Partisans de l'ancienne méthode traiteront, avec le mercure, un nombre égal de malades, que nous aurons tirés au sort, après avoir dressé un Procès-verbal de leur état.

2°. J'enseignerai & je développerai, par la voie de l'impression, ma théorie & ma pratique, d'une maniere si simple & si claire, que les personnes de l'art & celles qui n'en sont pas, traiteront, suivant ma méthode, avec la certitude de guérir & l'impossibilité de nuire, par la nature & l'effet des plantes que j'indiquerai.

3°. Je répondrai, par la même voie, à toutes les critiques, à toutes les questions & à toutes les objections qu'on fera.

4°. Pendant deux ans & plus, autant que mon âge & ma santé le permettront, soit dans une grande Ville, soit dans un Port de mer, où le secours & l'instruction paroîtront plus nécessaires, je ferai des traitemens, conjointement avec les Médecins & les Chirurgiens de l'endroit, & ceux que les Directoires voudront y envoyer; en conversant, en pratiquant avec moi, ils acquerront plus facilement & plus

promptement, des connoiſſances qu'ils rapporteron dans leur Département, & tranſmettront à leur Confreres, de la maniere qu'ils les auront reçues.

Les avantages de ma méthode, & qu'elle a généralement ſur les autres, ſont d'être ſimple, éclairée, fondée ſur des principes certains; de n'aſtreindre à aucun régime, ni d'empêcher le malade, pendant ſon traitement, de remplir les devoirs de ſon état; de joindre à la commodité du traitement, qui ſera plus court, la modicité du prix; d'employer des plantes que l'on peut ſe procurer ſoi-même, étant ſous la main de tout le monde; d'avoir le même ſuccès, dans toutes les ſaiſons; de fournir au Médecin inſtruit les moyens de varier, à l'infini, ſon traitement, d'y mettre toutes les nuances, les modifications, & même les douceurs & tous les agrémens que l'âge, le ſexe, la condition, les ménagemens du malade, la gravité des ſymptomes, la différence des conſtitutions, le genre du tempérament & la nature des complications exigeront.

Par cette maniere de traiter, on ne verra plus ces ſymptomes affreux & incurables, ces maladies cruelles & dégénerées, effets du Mercure. Près d'*un million d'hommes* recevra, chaque année, des ſecours efficaces, qu'on n'a pu lui donner, juſqu'à préſent, & dont jouiront les générations futures.

On épargnera plus de *quatre millions*, dans les Départemens de la Guerre & de la Marine, dans les Hôpitaux civils & les Dépôts de mendicité, & au moins *ſeize millions*, aux individus atteints de cette maladie; ſomme qui ſert d'appas & d'aliment à la cupidité de ces prétendus guériſſeurs, qui ſont autant d'empoiſonneurs, dont le Royaume & les grandes Villes ſont infectés.

Un avantage plus précieux encore, pas un malade ne ſouffrira de l'action des remèdes; & pas un ne mourra de la maladie, qui n'eſt point dangereuſe, par elle-même; mais le devient, par la maniere

uſitée de la traiter; Maladie à qui l'ignorance ou la mauvaiſe foi de ceux qui emploient le Mercure impute, ſi fauſſement, la mort des malades qui périſſent par l'effet du remède.

Pour donner à connoître au Peuple le mal qu'on lui fait, les dangers auxquels on l'expoſe, l'inhumanité avec laquelle on le traite, à quel point on le rançonne, & combien on abuſe de ſa crédulité; pour engager les Directoires à remédier à tant de maux, par les moyens que j'offre; enfin pour déſiller les yeux de tous les hommes, imbus d'un préjugé funeſte, & pour manifeſter les manœuvres & la mauvaiſe foi de la Société de Médecine & du Directoire des Hôpitaux de la Guerre, je répéterai ce que j'ai publié, ce que j'ai dit aux Miniſtres, & ce que j'ai reproché aux gens de l'Art. Voyez *mes Obſervations importantes*; d'où j'extrais le paragraphe ſuivant.

» Si un ennemi de l'Etat, ſi un monſtre infernal, » vouloient miner, ſourdement, la France, nuire » à la population, à l'agriculture, aux manufactures, « au commerce, à la navigation, & faire au Royau- « me tous les maux poſſibles; je ne crois pas qu'ils » puſſent imaginer, conſeiller, ni employer, pour » réuſſir, dans ce fatal projet, un moyen plus ſûr & » plus meurtrier que l'*Inſtruction ſommaire* (*b*) *ſur le* » *traitement des maladies vénériennes, dans les cam-* » *pagnes, rédigée & publiée par ordre du Gouverne-* « *ment.* «

Cette inſtruction donnée, par la Société Royale, eſt la plus mauvaiſe compilation de ce qu'il y a de plus mauvais, en Médecine; cet Ouvrage le plus déſhonorant pour l'Art, le plus dangereux pour le genre humain, ordonne l'uſage du Sublimé corroſif & des

(*b*) Elle a été répandue, dans le Royaume, avec la plus grande profuſion, & MM. les Intendans de Province avoient ordre de la faire réimprimer & diſtribuer dans les campagnes aux Chirurgiens de villages.

frictions mercurielles. Remedes dont la nature & la cauſe de leurs effets, ſont le moins connues; & qui, outre leurs inconvéniens, ſont les plus infideles & les moins propres à la guériſon de la maladie vénérienne.

Comme les ravages que la maladie & cette inſtruction ont cauſés, ſont à leur comble, en attendant que l'Aſſemblée nationale, d'après le Mémoire que j'ai eu l'honneur de lui préſenter, ainſi qu'à ſes Comités, s'occupe des propoſitions que j'ai faites d'y remédier ; je vous tiendrai, aujourd'hui, Meſſieurs, le même langage que j'ai tenu, dans le temps, à M. le Contrôleur-Général; voici quelques fragmens de ma Lettre à ce ſujet:

LETTRE de M. Mittié *à M. le Contrôleur-Général, le 22 Mars* 1787.

» Si la Société Royale de Médecine avoit répondu à mes honnêtetés & aux démarches que » j'ai faites, pour la ſervir & pour l'éclairer: ſi elle » avoit daigné me conſulter, ou ſi elle avoit ſu, ou » voulu profiter des lumieres que j'ai répandues » ſur la maladie vénérienne, & ſur ſon traitement; « *l'inſtruction* que cette Compagnie vient de publier, » ne donneroit pas lieu aux alarmes & aux plaintes » des Médecins éclairés, ni aux repréſentations que » j'ai l'honneur de vous faire, ſur les maux qu'elle » va occaſionner.

» On ne peut voir, ſans frémir, pour les malheureux qui en ſeront victimes, propoſer de pareils » moyens de guériſon, & en confier l'uſage, à des « êtres ſans ſavoir, ſans prudence, ſans diſcernement.

» Comment des Médecins qui connoiſſent le » danger, & l'inſuffiſance de ces remèdes, peuvent-» ils mettre, dans les mains des Chirurgiens de » campagne, & du premier venu, *le poiſon le plus* » *terrible, la méthode la plus dangéreuſe?* Remedes » qui, entre les mains de ces mêmes Médecins,

» cauſent très-ſouvent les accidens les plus graves, « & *même la mort.*

» Comment la Société Royale a-t-elle préféré « au traitement doux & ſimple, *par les végétaux*, » que j'ai offert au Gouvernement, les plus » mauvais remèdes que la Médecine puiſſe employer; » remèdes qui enlevent, tous les ans, au moins *dix* » *mille hommes; perte qui ſera doublée, & triplée*, » à raiſon de l'uſage qu'on fera, dans les campagnes, » de l'*Inſtruction ſommaire de la Société Royale de* » *Médecine.*

» Il eſt de votre prudence & de votre humanité, » M. d'arrêter le plus promptement poſſible, *l'Inſtruc-* » *tion de la Société Royale de Médecine*, & de dé- « fendre, rigoureuſement, de ſuivre, en aucun lieu, » ce quelle preſcrit. Mes lumieres, ma conſcience, » l'intérêt de l'Etat, le ſalut public m'obligent à » vous en faire ſentir les conſéquences, ſi vous vou- » lez prévenir les maux & les homicides, qui ſeront » les ſuites néceſſaires de l'*Inſtruction de la Société* « *Royale de Médecine, ſur le traitement des maladies* » *vénériennes dans les campagnes* ».

M. le Contrôleur-Général avoit renvoyé cette Lettre à la Société de Médecine, pour y répondre; *elle a décidé*, dans une Aſſemblée, *qu'il n'y avoit lieu à délibérer.*

Cet Arrêté de la Société, ne prouve pas qu'elle ait infiniment à cœur ſes devoirs, ſon honneur & le ſoulagement de l'humanité. Cependant, comblée des bienfaits du Roi; tous les Membres de la Société en ayant reçu des titres, graces, décorations, places, (*c*) penſions, gratifications, ſans autre droit que de tenir à cette Compagnie. Elle devoit, par

(*c*) Les Médecins, en chef des Hôpitaux, de tous les Départemens, & la plûpart des Médecins qui compoſoient le Conſeil de Santé de la Guerre, ſont de la Société de Médecine, ce qui leur donnoit la facilité de me nuire & de contrarier mes opérations. Facilité dont la Societé a uſé, pour aller à ſon but, quoique aux dépens de la vie des hommes, & au détriment du bien de l'Etat.

une réponſe, ou par un travail qui annonçât ſon ſavoir, ſon utilité, ſa délicateſſe, ſe montrer digne des faveurs du Gouvernement & de la confiance du public; confiance & faveurs qu'elle a cherché, depuis ſon établiſſement, à envahir, plus par ſes intrigues, que par ſes travaux.

Si les vues & la conduite de la Société de Médecine avoient été loyales, au lieu d'employer, ſourdement, ſon crédit & ſon pouvoir, auprès des Miniſtres & dans les Bureaux, pour les prévenir contre moi, & arrêter les effets de mon zèle & de mon talent, elle auroit répondu à ma Lettre, réfuté mes objections, critiqué ma doctrine & combattu ma découverte, par des raiſons, & non par des injures & des calomnies.

Que penſer, ou qu'attendre d'une Compagnie de Médecins, qui, en peu d'années, a couté plus de *deux millions* à l'Etat, pour s'occuper des progrès de la Médecine & de la conſervation du peuple, leur a fait le plus grand mal, & qui, par jalouſie & par eſprit de Corps, s'oppoſe, de toute maniere, non-ſeulement à ce qu'un autre Médecin répare le mal qu'elle a fait, mais encore, à ce qu'il faſſe un bien que cette Compagnie eſt incapable de faire!

Il eſt de l'intérêt de l'Etat qui ſalarie, aujourd'hui la Société de Médecine. (*d*) Il eſt du ſalut du peuple, doublement intéreſſé à la choſe, en qualité de payant & de victime, de recommander à ſes Députés de prendre inceſſamment, en conſidération, mes offres, & de s'aſſurer, par des moyens convenables, qui de l'Inſtruction de la Société, ou de ma découverte, eſt propre à remédier au fléau qui déſole le Royaume, & qui de moi ou de la Société, par les lumieres que nous répandrons en Médecine, & par le ſoulagement que nous apporterons à l'humanité ſouffrante, mérite la protection & la bienfaiſance de l'Etat.

(*d*) L'Aſſemblée Nationale, par un Décret, vient d'accorder *trente-ſix mille livres, par an*, à la Société de Médecine.

J'ai adreſſé le Mémoire, ci-joint, à l'Aſſemblée Nationale, enſuite aux Comités de la Guerre, de la Marine, du Commerce, d'Agriculture & de Mendicité, ſans en avoir reçu de réponſe ; & en dernier lieu, au Comité de Salubrité : celui-ci m'a écrit *qu'il ſe propoſoit de prendre mon Mémoire en conſidération, dans l'ordre de ſes travaux.* Quelle attente cruelle pour les malheureux ! Et combien d'homicides ſe commettront, avant que mon Mémoire ſoit à l'ordre des travaux du Comité de Salubrité !

Malgré mon reſpect & mon admiration pour tout ce que l'Aſſemblée Nationale & ſes Comités font, je me permettrai d'obſerver que ſans retarder, ni changer l'ordre des opérations, il ſuffiſoit, l'affaire n'étant ſuſceptible d'aucune diſcuſſion, de jetter les yeux ſur l'expoſé que j'ai préſenté des maux & des pertes que le Peuple & l'Etat ſouffrent, & de donner des ordres, pour en arrêter les funeſtes effets : ordres dont l'exécution eſt d'autant plus preſſée, que chaque jour de délai coute la vie à un nombre conſidérable de Citoyens ; ordres que l'Aſſemblée, par un ſentiment d'humanité, toute autre conſidération à part, ſe ſeroit empreſſée de donner, ſi l'objet avoit été mis ſous ſes yeux.

Qu'il me ſoit, encore, permis de faire la ſuppoſition ſuivante : ſi la peſte ravageoit un, ou pluſieurs Départemens, le Comité de Salubrité craindroit-il de déranger l'ordre de ſes travaux, ou attendroit-il qu'il les eût achevés, pour faire ſon rapport à l'Aſſemblée du danger où ſeroient ces Départemens, & lui demander, ou lui propoſer les moyens de venir au ſecours de cette partie ſouffrante de la Nation ? Eh bien, Meſſieurs, jamais peſte n'a fait, dans aucun Royaume, autant de ravages que la maladie vénérienne en fait, habituellement, en France ; & n'a affligé, comme elle, un *million d'individus, chaque année !* Et, par une fatalité ſans exemple, le remede qu'on y apporte eſt plus cruel & plus meurtrier que le mal même.

Quel ſujet, Meſſieurs, & quelle cauſe plus dignes d'exciter votre patriotiſme & votre ſenſibilité!

Si la nature & l'étendue des maux, que le peuple & l'Etat ſouffrent, exigent les ſecours les plus prompts & les plus efficaces ; il eſt une autre raiſon peu importante, mais auſſi preſſante, de ne pas différer à employer les moyens que je propoſe : âgé & valétudinaire, ſi je venois à manquer, ma découverte ſeroit perdue. Ce que j'ai publié, ce que j'ai fait, pour l'enſeigner, ſeroit inſuffiſant, par le manque de l'enſemble des connoiſſances néceſſaires à ceux qui voudroient la mettre en uſage, ſans l'avoir appris, ou vu pratiquer par moi.

Il faut, pour que ma découverte ait ſon plein & entier effet, que l'expérience précede, éclaire & confirme ma doctrine. Les faits bien conſtatés étant une raiſon & une preuve péremptoires, les ignorans & les malveillans n'auront rien à objecter.

Aujourd'hui que la ſanté, le travail & la vie des hommes ſont regardés comme ce qu'il y a de plus précieux pour l'Etat, j'eſpere, Meſſieurs, que vous daignerez écouter mes propoſitions, étant celles d'un bon Citoyen, dont le zèle ne s'eſt jamais ralenti, quoique victime, depuis trente ans, de ſon dévouement au bien & au ſalut publics, & qui ne forme d'autre vœu que celui d'être mis à même d'effectuer le bien qu'il eſt en ſon pouvoir de faire à ſa Patrie & au genre humain.

Je ſuis avec reſpect, &c.

Paris, ce 15 Janvier 1791.